



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

ASSEDIC et UNEDIC: Paris

Question écrite n° 39248

Texte de la question

M Georges Sarre attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur les conclusions d'un récent rapport de la Cour des comptes taxant l'Assedic de Paris d'incompétence et de laxisme. Des dysfonctionnements et de graves insuffisances, dont les chômeurs font le plus souvent les frais, sont mis en lumière. Cette situation débouche notamment sur des retards préjudiciables dans la liquidation des dossiers et a une multitude d'erreurs comptables. Cela est corroboré par les nombreuses plaintes dont sont saisis les parlementaires parisiens à leurs permanences de la part d'allocataires mécontents. Il lui demande donc quelles directives immédiates il entend donner aux services concernés, pour remédier sans plus tarder à ces graves anomalies de gestion.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39248

Rubrique : Chomage: indemnisation

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1595